



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des prestations du Service de Reprographie de la Faculté de Droit de Nancy sont fixés selon les modalités suivantes :

Voir Tableau joint

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 7 juin 2013



Pierre MUTZENHARDT



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

Tarifs des Prestations du Service Reprographie
Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
13 Place Carnot 54000 Nancy

Désignation	Prix
Copie A4 sur papier blanc 80 grammes	0,025 €
Copie A3 sur papier blanc 80 grammes	0,050 €
Copie A4 sur papier couleur 80 grammes	0,025 €
Copie A3 sur papier couleur 180 grammes	0,08 €
Reliure dos carré collé	0,20 €
Couverture format 29,7 cm 45 cm pour reliure dos carré collé	0,15 €
Reliure dos collé (Terface)	1,59 €